



Le LMD et les écoles (africaines) en Science de l'Information : l'expérience de l'EBAD¹

Mamadou DIARRA
EBAD/UCAD
Dakar, Senegal

Meeting: 86. Education and Training

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 75TH IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL
23-27 August 2009, Milan, Italy
<http://www.ifla.org/annual-conference/ifla75/index.htm>

Résumé

La réforme LMD mise en place à l'EBAD depuis 2004, ne cesse de révéler des décalages avec les réalités du terrain, tenant à la fois au cadre politico-contextuel et à la spécificité des écoles en Sciences de l'Information documentaire.

En ce qui concerne le cadre politico-contextuel, la réforme LMD en Europe, est le résultat d'un long processus, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des Universités africaines ; le cadre était déjà favorable, constitué d'un ensemble plus ou moins homogène, l'Europe, et dans lequel les objectifs prioritaires de la réforme tels que : mobilité, harmonisation etc. devaient parfaire le système.

Pour ce qui est de la spécificité des écoles, l'idée de professionnalisation et sa série de diplômes: licence professionnelle, master professionnel sont à la limite redondantes dans une école professionnelle ; les notions de semestrialisation, de crédits transférables et capitalisables à vie, de parcours différenciés, d'étudiant qui construit son propre parcours etc. en plus d'être difficiles à administrer, renferment diverses significations chez les enseignants/chercheurs et autres acteurs; la durée des cursus scolaires qui s'étale sur 2, 3 ou 4 ans est en déphasage avec le régime LMD basé plutôt sur le 3-5-8, ce qui constitue un autre frein.

Cette communication est une réflexion autour des difficultés de mise en œuvre de la réforme LMD dans le cadre d'une école professionnelle (africaine) en Sciences de l'Information documentaire.

¹ Ecole de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes, pour plus d'information voir : <http://www.ebad.ucad.sn/>

Introduction

La réforme LMD est instaurée à l'EBAD en 2004 ; depuis elle ne cesse de révéler des surprises, tantôt réconfortantes, tantôt déstabilisantes. Les décalages avec les réalités du terrain ont pour causes principales le cadre politico-contextuel et la spécificité des écoles en Sciences de l'Information.

Dans cette communication, après un bref rappel du LMD et de ses objectifs, nous tenterons de partager les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre à l'EBAD, les solutions apportées et quelques conseils que nous dicte notre expérience du LMD.

I. Définition et objectifs du LMD

Trois lettres, **L** pour Licence, **M** pour Master, **D** pour Doctorat, trois diplômes nationaux, trois cycles de formation (NDOYE, 2004) résument le LMD.

Dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur, le système LMD a pour objectifs d'harmoniser les cursus de l'enseignement supérieur en Europe et de favoriser la mobilité des étudiants aux échelles régionale, nationale et européenne. Cette nouvelle organisation des études universitaires est décidée en 1999 par près de trente pays européens². Cette organisation est très proche du Bachelor, Master et Ph D des anglo-saxons.

II. L'EBAD : un cadre favorable à la réforme?

Le rôle pionnier que semble jouer l'EBAD dans la réforme LMD à l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar, est le résultat d'un long processus, et plusieurs facteurs l'expliquent: Avec les profils des nouveaux enseignants qui ne sont plus que des professionnels mais des universitaires, on commençait à noter un ensemble de critiques relatives aux pratiques et méthodes d'enseignement dans les écoles de bibliothéconomie&Sciences de l'Information: formation à des recettes, à des techniques et pratiques plutôt qu'à des aptitudes etc. Ce fut le début des réflexions qui conduisent à engager des réformes de programmes, à s'interroger sur l'intitulé de nos diplômes, sur les profils de sortie etc.

Ainsi, L'EBAD n'a pas eu beaucoup de difficultés à s'engager dans la réforme ; elle a même « plongé » dans la réforme et hâtivement selon certains et peut être pour les raisons suivantes:

² Université d'Avignon. Historique de la réforme LMD (en ligne) [consulté le 9 juillet 2009]
URL : <http://www.univ-avignon.fr/fr/formations/organisation-lmd/historique-de-la-reforme-lmd.html>

Le climat était favorable à toute idée de réforme par le fait que le LMD est venu au moment où l'EBAD était dans une ambiance de réflexion avec au moins 2 chantiers en gestation (DUSID et DSSID)³ ;

Des structures de réflexion existaient déjà : par exemple, le PILOTFADIS⁴ devient le PILOTFADIS/LMD qui continue la réflexion, notamment autour de l'Enseignement à Distance (EAD) et du LMD ;

En plus de ces structures, une « réunion de Direction » hebdomadaire fait le point sur le fonctionnement de l'Institution, notamment sur les aspects de la réforme ; des séminaires de réflexion sont organisés à chaque fois que de besoin ;

La nature des cours à caractère « professionnel » qui préparent à « l'employabilité » rime aussi avec le format « autres apprentissages » du LMD (DIARRA, 2005);

Les pratiques pédagogiques qui laissent une bonne part aux TP (Travaux Pratiques) et TPE (Travaux Personnels Encadrés) : stage, rapport de stage, visites pédagogiques, dossiers documentaires etc. sont conformes aux exigences du LMD.

C'est ainsi que le rapport des experts français en mission d'évaluation de la réforme à l'UCAD en 2005 avait confirmé la position privilégiée de l'EBAD dans la mise en œuvre de la réforme, avec l'ESP (Ecole Supérieure Polytechnique), la Faculté de médecine⁵ et la FASEG (Faculté des Sciences Economiques et de Gestion)

Pourtant, nous allons voir que ce cadre favorable a été par moments la cause des difficultés de mise en œuvre du LMD à l'EBAD.

III. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre

Elles concernent entre autres: le cadre contextuel, la spécificité des écoles, la question des maquettes, la stratégie de basculement, les « autres apprentissages » etc.

III.1. Le cadre politico-contextuel

La réforme LMD en Europe, est le résultat d'un long *processus*, ce qui n'a pas été le cas pour la plupart des Universités africaines ; elles ont simplement suivi le mouvement venu d'Europe pour *ne pas s'exclure de la nouvelle gouvernance universitaire mondiale* ;

³ Diplôme Universitaire en Sciences de l'Information Documentaire, fusion de 3 diplômes: Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Archiviste, Diplôme d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire, Diplôme d'Aptitude aux Fonctions de Documentaliste; Diplôme Supérieur en Sciences de l'Information Documentaire pour remplacer le Diplôme Supérieur en Sciences de l'Information et de la Communication

⁴ Comité de Pilotage de la Formation à Distance

⁵ Ceci confirme l'hypothèse que le LMD est plus adaptée aux Ecoles qu'aux facultés si l'on sait que la Faculté de Médecine fonctionne comme une école et revendique le statut d'école

Contrairement aux pays africains, la réforme en Europe a trouvé un cadre favorable, constitué d'un ensemble plus ou moins homogène, l'Europe, et dans lequel les objectifs prioritaires qui ont pour noms : *mobilité*, *harmonisation* etc. n'étaient que des facteurs complémentaires d'intégration;

Les méthodes pédagogiques (cours essentiellement théoriques) et les conditions d'étude (sureffectif) dans les établissements supérieurs africains constituent en général des freins à toute idée de *professionnalisation* ;

La maîtrise du calendrier universitaire, une autre exigence du LMD n'est pas facile à cause des grèves et autres mouvements sociaux récurrents.

III. 2. Le LMD et les écoles en Sciences de l'Information

Sur plusieurs plans, le LMD semble être en contradiction avec les écoles en Sciences de l'Information ; si ce n'est pas le cas, le rapprochement est tel que ces écoles, croyant être dans le LMD, ont du mal à prendre du recul pour discerner clairement toutes ses exigences.

L'idée de professionnalisation et sa série de diplômes: licence *professionnelle*, master *professionnel* etc. ont du mal à avoir une signification précise dans une école *professionnelle* ; tout diplôme délivré dans une telle école est par définition *professionnel*, ce qui incite les détracteurs du système à affirmer que « le LMD est conçu plutôt pour les facultés » ;

La durée des cursus scolaires qui s'étale sur 2, 3 ou 4 ans au plus dans la plupart des écoles, ne facilite guère l'implantation de la réforme, basée plutôt sur le 3-5-8. C'est peut être une des raisons de la réticence de certains IUT en France, à l'application du LMD;

Le premier mouvement de grève des étudiants de l'EBAD en 2007, qui a pris des proportions jamais atteintes depuis près de 40 ans est venu de cette différence de cycle ; jusqu'ici le 1^{er} niveau de sortie était à bac + 2 avec 3 options : Archives, Bibliothèques et Documentation; avec le LMD ce niveau passe sous forme de tronc commun à bac + 3, devant réunir du coup 3 cohortes de bac +2: Archivistes, Bibliothécaires et Documentalistes, et avec pour conséquence, une classe de licence à effectifs plus ou moins incontrôlables ;

Puisqu'il fallait respecter ce principe du LMD que « tout étudiant totalisant le nombre de crédits nécessaires en L2 est admis en licence », tout en assurant un fonctionnement correct de la classe de Licence, une bonne partie de l'effectif devait suivre le programme mais en mode e-Learning : la FOAD, une autre recette du LMD, initiée à l'EBAD depuis 2000 grâce au projet FORCIIR/EDOCDEV⁶, a été comme par hasard la réponse à la situation.

⁶ Pour plus d'information sur le projet Forciir/Edocdev, voir : <http://www.ebad.ucad.sn/forciir/>

Ainsi, la question du *diplôme intermédiaire* dont le dépérissement est prévu à l'UCAD pour 2012 – 2013⁷, est posée avec acuité.

Le fonctionnement des écoles professionnelles en Sciences de l'Information, si l'on se réfère au cas de l'EBAD, se rapproche tellement des exigences du LMD, qu'on a l'impression d'être dans le LMD avant la lettre. Conséquence, les acteurs n'y accordent pas toute l'attention qu'il faut.

Ces exemples sont révélateurs de la non maîtrise des concepts du LMD par les acteurs du système: les notions de *semestrialisation*, de *crédits transférables et capitalisables à vie*, de *parcours différenciés*, de *d'étudiant qui construit son propre parcours etc.* en plus d'être difficiles à administrer, renferment souvent des contenus différents au sein des enseignants/chercheurs; le concept de *pédagogie de la réussite*, est l'arme par excellence des étudiants contre certains échecs scolaires⁸.

Pour certains, l'EBAD a toujours pratiqué la semestrialisation des cours, rien que par le découpage annuel de l'année en 2 semestres, alors que la semestrialisation a une autre signification : ainsi, deux cours à volume horaire nettement différent peuvent occuper le même espace semestriel en leur affectant par exemple des volumes hebdomadaires différents.

D'autres sont simplement allergiques à l'idée *d'étudiant qui construit son propre parcours*, ce qui est pourtant possible si le dispositif d'encadrement prévu par la réforme est mis en place.

La notion de *crédits transférables et capitalisables à vie* serait inconcevable etc.

III. 3. La question des « maquettes »

La maquette-programme est l'annexe de présentation du programme qui regroupe sous forme de tableau les différentes matières regroupées en Unités d'Enseignements (UE) et avec des crédits.

Beaucoup de questions sont soulevées déjà à ce niveau :

- Quelles matières regrouper et suivant quel nombre par UE ? avec quelle codification ? la question n'est pas si simple et demande une maîtrise de la définition d'une UE, pour ne pas dire qu'elle exige des compétences en pédagogie ;
- Quel est le nombre moyen d'UE par maquette ? une question aussi délicate et qu'il faut mettre en rapport avec les exigences en volume horaire global pour un niveau de diplôme donné; le nombre se situe entre 4 à 6 UE avec une norme qui se dégage pour 5UE par semestre ; c'est dire que l'EBAD qui est à 3 UE du moins dans le parcours de la Licence, est loin de la fourchette définie par les normes ; par conséquent, et pour

⁷ Le LMD, conscient du problème des diplômes intermédiaires, a inscrit leur dépérissement progressif dans un agenda; l'UCAD a retenu l'échéance 2012 – 2013

⁸ Ils comprennent par là qu'avec le système, il n'y a plus d'échec

atteindre les 30 crédits (ECTS) semestriels, un taux de crédit élevé est affecté aux différentes UE : 15 crédits pour l'UEI (Information Documentaire), 10 crédits pour l'UEII (Culture professionnelle) et 5 pour l'UEIII (Communication). Un apprenant qui ne valide pas l'UEI perd du coup 15 crédits sur les 30 offerts et se voit automatiquement obligé de passer la session de rattrapage. Des réflexions sont en cours pour aller dans le sens de la norme, c'est-à-dire au moins 5 UE par semestre ;

- Une fois cette question réglée, se pose celle de savoir l'élément de rattachement des crédits : faut-il créditer l'UE ou les éléments constitutifs de l'UE ? Si l'on opte pour le système de compensation des matières à l'intérieur d'une UE comme le recommandent les textes-cadres initiés par la Direction de l'Enseignement et de la Réforme (DER) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, il faut rattacher les crédits à l'UE ; notons au passage qu'à l'EBAD, l'affectation aux éléments constitutifs des UE a été appliquée dans un premier temps, puis abandonnée au profit de la 2^{ème} méthode⁹;
- Il faut ensuite attribuer au crédit un volume horaire : sur recommandation de la DER, il a été retenu à l'UCAD 1 crédit est égal à 20H ;
- Pour répondre à l'exigence du « *LMD, pédagogie de la réussite* », l'offre de crédits doit être supérieure au nombre exigé¹⁰ de l'apprenant pour les validations semestrielles et/ou annuelles : il faut donc des enseignements nouveaux à l'EBAD, de manière à avoir à côté des UE obligatoires, des UE optionnelles et/ou libres que l'étudiant pourrait être amené à chercher ailleurs¹¹, grâce au système de mobilité ;
- Le plus difficile et qui est devenu un chantier prioritaire à l'EBAD est la stabilisation de maquettes : stabiliser le programme des enseignements, les périodes d'évaluations etc. Cet aspect semble évident, mais par le biais de la mobilité, il arrive souvent que suite à l'indisponibilité d'un enseignant ou pour une autre raison, qu'un cours prévu pour un semestre donné soit déplacé pour un autre etc. Ce qui peut remettre en cause tout un dispositif semestriel : cohérence des UE, évaluations etc. Il faut donc une gestion claire, rigoureuse et planifiée de tout un système.

⁹ La 1^{ère} méthode était jugée exigeante pour l'étudiant qui devait avoir la moyenne sur toutes les matières

¹⁰ A l'EBAD, l'offre de crédits est égale au nombre de crédits exigés et des réflexions sont engagées pour régler la situation

¹¹ Un étudiant inscrit dans une formation, pourrait aller chercher des crédits dans une autre formation, ce qui demande une gestion rigoureuse des parcours, une complicité entre les formations

La maquette- programme est complétée par une maquette-évaluation qui précise les matières à évaluer et les modalités d'évaluation : écrit, oral et durée des épreuves comme sur ces modèles soumis à la validation de la DER :

Maquette programme

Master 1 (MPDS 1) Tronc Commun

Semestre I

Unité d'Enseignement	Eléments constitutifs	CM	TD	TP	TPE	VHT	C.T	C.C	Crédit
UEI									4
UEII									5
UEIII									4
UEIV									10
UEV									7
Total								30	

CM : Cours magistral TD : Travaux Dirigés TP : Travaux Pratiques TPE : Temps de Travail Personnel Etudiant
VHT : Volume Horaire Total CT : Contrôle Terminal CC : Contrôle Continu

Maquette évaluation

Nature de l'épreuve*	Durée	Coefficient	Modalité	
			Ecrit	Oral

* les différentes matières

III. 4. La stratégie de basculement dans la réforme

Le système LMD comme tout système est constitué de plusieurs éléments ; dans son approche, et peut être par mégarde, l'EBAD avait opté pour l'application plus ou moins intégrale de tous les éléments du système; par la suite, nous avons compris avec d'autres institutions qui ont fait un choix contraire, qu'il était plus opportun de basculer

progressivement, et par pallier : c'est ainsi que des établissements ont choisi de passer par la semestrialisation, l'organisation de la session de rattrapage comme éléments de test pour un objectif principal : la maîtrise du calendrier universitaire et des activités.

La démarche a été fructueuse et instructive si l'on connaît toutes les difficultés qui entourent la maîtrise du calendrier universitaire à cause des récurrents mouvements d'humeur de la part des acteurs du milieu: étudiants, PATS¹² et enseignants.

III. 5. « Enseigner autrement » ou autres apprentissages

Cette exigence du LMD, apparemment facile à admettre est parfois difficile à mettre en œuvre ; en effet les méthodes pédagogiques traditionnelles ont fini de « marquer » les enseignants qui, pour la plupart ont reçu des formations en Europe. Or la pédagogie du LMD se rapproche plus de celle enseignée dans le monde anglo-saxon.

La liste est loin d'être close ; mais elle renseigne déjà sur les difficultés de mise en œuvre du LMD et prépare à mieux intégrer les conseils, fruit d'une expérience pratique.

IV. Quelques conseils pour la mise en œuvre du LMD

A partir de notre expérience, nous pouvons formuler les conseils suivants pour les futurs acteurs du LMD.

IV.1. Dispositifs institutionnels d'accompagnement

Il est nécessaire d'avoir des dispositifs institutionnels d'accompagnement au niveau central (Rectorat) comme au niveau de l'Etablissement qui s'engage dans la réforme LMD. C'est ainsi que l'UCAD a commencé par instaurer une DER en nommant à sa tête un responsable dont la mission a été déterminante; il est chargé entre autres :

- de conduire la réforme à l'Université ;
- d'étudier les textes de programmes ;
- de sensibiliser et d'informer les acteurs dans la mise en œuvre de la réforme.

Dans sa stratégie de sensibilisation, des réunions d'information et de sensibilisation à l'intention de tous les acteurs ont été organisées, au niveau central, et au besoin, décentralisées au niveau des différentes institutions. *Le LMD en 60 questions* du DER qui renseigne sur la plupart des questions posées a été distribué à tous les acteurs et même dans

¹² Personnels Administratif, Technique et de Service

les pays de la sous région ; c'est l'homme orchestre dans la mise en place de la réforme à l'UCAD, baptisé à ce titre et affectueusement *Mr LMD*.

Au niveau des Etablissements, l'expérience montre qu'il y a une perpétuelle remise en cause du système ; des questions supposées réglées et des questions nouvelles ne cessent de ressurgir et de surprendre : il faut une instance de réflexion et de suivi interne¹³, un système de veille pour apporter les réponses adéquates.

IV.2. Le LMD, c'est d'abord une administration forte

Le parcours de l'étudiant est tel qu'une scolarité classique est vite dépassée ; il ya nécessité d'avoir une scolarité forte, formée, un bon « adossement administratif » pour la gestion des crédits, des parcours interne¹⁴ et externe¹⁵ et autres exigences du LMD

IV.3. Formation des acteurs : PATS, Enseignants et Etudiants

Une mise à niveau de tous las acteurs par la formation est utile et nécessaire pour leur faire comprendre que le LMD réussi, est le meilleur système pour tous. Le DER a coutume de dire aux acteurs réticents, notamment les étudiants, que soit ils n'ont pas compris le système, soit il y a eu erreur dans sa mise en œuvre.

IV.4. Charte des examens

S'il ya un document à ne pas oublier, du moins à partir de l'expérience de l'EBAD, c'est la charte des examens ; relativement aux passages au sein d'un parcours et surtout entre les parcours les apprenants sont prompts à imaginer toutes les formules possibles et imaginables pour tirer partie des moindres failles ; la charte des examens pourra fixer entre autres les conditions de passage entre les cycles et une fois adoptée, c'est la meilleure garantie contre toute requête inopportune.

¹³ L'UCAD avait désigné un coordonnateur LMD dans chaque établissement qui avait bénéficié d'un voyage d'étude en France sur le LMD; l'EBAD vient de créer un Comité de Suivi de la Réforme

¹⁴ Sur un an, 2 ans etc. selon les situations

¹⁵ Possibilité de prendre des crédits ailleurs

Conclusion

Nous avons comme objectif principal dans cette communication de partager notre expérience de mise en œuvre de la réforme LMD ; sur certains aspects, nous sommes comme par hasard en phase avec les dispositifs du LMD ; d'autres nous sont spécifiques. Pour l'essentiel, nous avons surtout insisté sur les difficultés rencontrées pour mieux préparer les futurs collègues qui sûrement emprunteront la voie obligée des chantiers de la réforme LMD.

Références bibliographiques

DIARRA, M (2005). Le LMD à l'EBAD. Document inédit

NDOYE, A K (2004). Le LMD en 60 questions. Document inédit, UCAD

UNIVERSITE DAVIGNON. Historique de la réforme LMD (en ligne), [consulté le 9 juillet 2009]

URL : <http://www.univ-avignon.fr/fr/formations/organisation-lmd/historique-de-la-reforme-lmd.htm>

Bibliographie

CAMES (2009). Forum : l'état des lieux de la réforme LMD dans l'espace CAMES (en ligne) [consulté le 9 juillet 2009]

URL : <http://www.cames.bf.refer.org/spip.php?article77>

CHARLIER, J.E., CROCHE, S., NDOYE, A.K. (2009). Les universités africaines francophones face au LMD. Les effets du processus de Bologne sur l'enseignement supérieur au-delà des frontières de l'Europe. Louvain : Academia-Bruylant

IDIATA, D F (2006). L'Afrique dans le système LMD (Licence-Master-Doctorat) : le cas du Gabon. Paris : Harmattan